

REPUBLIQUE FRANÇAISE — LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

# JOURNAL OFFICIEL

DES

## ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie

Paraissant tous les Jedis à 8 heures du soir.

Matafiti 60.  
N° 21.

Te Vea a te Hau no te mau Haapao raa farani i Oteania

Mahana maha  
25 no me 1911

**PREX DE L'ABONNEMENT (payable d'avance):**  
Intérieur—Un an.... 18 fr. // Extérieur—Un an.... 20 fr.  
id. Six mois... 10 » // id. Six mois... 11 »  
id. Trois mois... 6 » // id. Trois mois... 6 50  
Un numéro: 50 centimes.

IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT

**PREX DES ANNONCES (au comptant):**  
Les 20 premières lignes..... 50 c. la ligne  
Au-dessus de 20 lignes..... 25 id.  
Les annonces renouvelées se paient la moitié du prix de la première insertion.

### S O M M A I R E

#### PARTIE OFFICIELLE

Règlement concernant l'expertise des vanilles destinées à l'exportation.  
Nominations, mutations, mouvements.  
Liste provisoire des électeurs paraissant aptes à élire les douze candidats aux fonctions d'assesseurs au tribunal de commerce de Papeete.

#### PARTIE NON OFFICIELLE

Alliance française. — Comptes-rendu de la séance du 1<sup>er</sup> mai 1911.  
Avis au sujet de la constitution de la propriété foncière aux Iles-sous-le-Vent.  
Clôture de l'exercice du Service Local.  
Fixation des jours de réunion de la Commission d'examen de préparateurs de vanille.  
Chambre d'Agriculture. — Avis.  
Enquête publique.  
Avis relatif aux donations entre vifs et aux testaments.  
Avis au sujet de la main-d'œuvre javanaise.  
Service municipal. — Avis.  
Mouvement commercial du port de Papeete.  
Service postal. — Marche des courriers.

### PARTIE OFFICIELLE

#### Gouvernement des Établissements français DE L'Océanie

#### RÈGLEMENT concernant l'expertise des vanilles destinées à l'exportation.

Article 1<sup>er</sup>. L'expertise des vanilles destinées à l'exportation aura lieu au domicile des expéditeurs.

Article 2. Tout expéditeur ayant une certaine quantité de vanille à expédier, prévendra le Président de la Commission d'expertise, qui désignera un ou plusieurs experts, suivant l'importance de l'envoi.

Article 3. Les experts vérifieront la bonne qualité du produit, assisteront à la mise en touques qui seront soudées en leur présence, et sur lesquelles ils apposeront une bande de garantie dont le modèle sera publié. La caisse en bois contenant la touque devra porter sur l'une de ses petites faces et au centre de celle-ci, une ouverture de 5 centimètres de diamètre environ, permettant de vérifier la présence de la bande placée sur la touque.

Article 4. Les caisses pourront rester dans les magasins des expéditeurs jusqu'à l'embarquement, pendant lequel les agents de

la force publique ou des contributions assermentés auront tous pouvoirs pour vérifier la présence et la validité des marques d'expertise.

Article 5. Chaque envoi sera accompagné d'une déclaration indiquant les marques et numéros des colis, leur nature et leur poids brut et net. Ces déclarations seront établies en double expédition après l'expertise certifiée par l'expert, qui en conservera une et laissera l'autre à l'expéditeur en même temps qu'un permis d'embarquement destiné à l'agent appelé à constater la sortie du produit.

Papeete, le 10 mai 1911

Le Chef du Service pharmaceutique,  
Président de la Commission d'expertise,  
LAURENT.

Approuvé:

Le Gouverneur,  
A. BONHOURE.

#### HAAPAO RAA no te hiopoa raa i te vanira i faataa hia no te hapono raa i te fenua papaa.

Irava 1. Te hiopoa raa i te mau vanira i faataa hia e hapono i te fenua papaa e rave hia ia te reira ohipa i te utuafare o te mau taata hapono.

Irava 2. Te taata'toa e tau vanira tana e hapono e faaite ia i te Peretiteni o te Tomite hiopoa raa e na na ia e faataa mai i te hoe e aore e raverahi atu taata hiopoa, mai te huru i te rahi raa o te vanira e hapono.

Irava 3. E haapapu te mau taata hiopoa i te hio raa i te huru i te maitai o te vanira, e faaea ratou no te tuu raa i roto i te punu te tapiri hia i mua i to ratou aro e o'ta ratou hoi e tuu i nia iho te hoe ripine tapao o te faaite hia tona huru na te Vea. Te afata raa e farii i te punu ra e pao hia ia i nia i te hoe o tona tau pae nainai e i ropu hoi i te reira, te hoe apoo e fatata e 5 tenetimetera te menemene raa, ia nehenehe ia hio e te vai ra'nei te ripine tapao i tuu hia i nia iho i te punu.

Irava 4. E tia te mau afata ia vaiho hia i roto i te mau faretoa a te mau taata hapono e tae noa'tu i te uta raa i nia i te pahie i reira e tia roa i te mau mutoi atoa e aore ra i te mau taata toroa o te Piha titau raa moni faahoreo hia i te hiopapu e te vai ra'nei e te mana ra'nei te mau tapao no te hiopoa raa.

Irava 5. E apee hia te mau hapono raa'oa i te hoe parau faaite raa tei faataa i te tapao e te numera o te mau afata, to ratou huru

e te teiaha taa'toa e to te faufaa toa hoi roto. E rave hia te reira mau parau faaite raa i na hohoa e piti i muri ae i te haapapu raa hia te huru e te taata hiopoa; e tasesa oia i te hoe hohoa e vaiho atu hoi te tahi na tei hapono, mai te tuu atoa'tu i te hoe parau faatia no te uta raa i te pahi tei haapao hia te reira na te taata toroa i faataa hia no te haapapu raa i te haere raa te vanira i rapae.

Papeete, le 10 no me 1911.

*Te Raatira no te ohipa raa i te Fare mai'i, Peretiteni no te Tomite hiopoa raa vanira.*

LAURENT.

Faatia hia :

*Te Tavana Rahi,*

A. BONHOURE.

**MUTATIONS, NOMINATIONS, MOUVEMENTS**

Par décision du Gouverneur en date du 19 mai 1911, la partie de la décision du 7 novembre 1910, nommant M. Rivière en qualité de Lieutenant de Juge p. i., a été rapportée.

M. Guilbert, Commis principal des Secrétariats Généraux, Secrétaire-archiviste, a été nommé provisoirement Lieutenant de Juge près le Tribunal de première instance de Papeete, en remplacement de M. Caillat, titulaire de ces fonctions, non encore rendu à son poste.

*LISTE provisoire des éleveurs paraissant aptes à être les douze candidats aux fonctions d'assesseurs au tribunal de commerce de Papeete.*

Noms et prénoms	Professions	Domicile	Observations
<i>Licenciés.</i>			
Alger, Edouard.....	Débitant.....	Papeete.	
Darrourès, Auguste.....	id.....	id.	
Stergios, Jules.....	id.....	id.	
Drollet Edouard.....	id.....	id.	
<i>Patentes.</i>			
Adams, Edwin.....	Armateur.....	Papeete.	
Allio, Charles.....	Bienchisseur.....	id.	
Abane, Edouard.....	Armateur.....	id.	
Alger, Ernest.....	Voiturier.....	Papanoo.	
Barbury, William.....	Restaurateur.....	Papeete.	
Branahrig, Eugène.....	Tailleur, mécanicien.....	id.	
Brispohfeldt, Georges.....	Boulangier, gérant de cer-cie.....	id.	
Budot, Marius.....	Idéniste.....	id.	
Banque de l'Indo-Chine.....	M. Polet, Directeur.....	id.	
Bonnet, Léonard.....	Mécanicien.....	id.	
Bombards, Georges.....	Commerçant.....	id.	
Barnière, Paul.....	Commerçant.....	id.	
Bertrand Père, Rossay.....	Imprimeur.....	id.	
Butschar, (Maur).....	Marchand.....	Vaitoa.	
Blanchard, François.....	Voiturier.....	Papeete.	
Cardelle, F.....	Pharmacien.....	id.	
Compagnie Française des phosphates de l'Océanie.....	M. Touza, Directeur.....	id.	
Colomb, G.....	Imprimeur.....	id.	
Colletta, Veyrinas, Hervé et C <sup>ie</sup> .....	Négociant.....	id.	
Desrosiers, Henry.....	Forgeron.....	id.	
Distat, Alphonse.....	Marchand de porcel.....	id.	
Douet, E.....	Restaurateur, etc.....	id.	
Dralet, Léandre.....	Fabriqueur de glace.....	id.	
Estell, Louis.....	Perfumeur.....	id.	
Gourme, Léon.....	Menuisier.....	id.	
Ernand, Louis.....	Menuisier.....	id.	
Fongoroussé, Julia.....	Boulangier.....	id.	
Gauthier, G. L.....	Marchand ambulant.....	id.	
Garbutt, William.....	Forgeron.....	Taravao.	
Herauld, Pierre.....	Négociant.....	Papeete.	
Jeanph, Elle.....	Imprimeur.....	id.	
Jamès.....	Voiturier, restaurateur.....	Taravao.	
Laprade, Adrien.....	Charcutier.....	Papeete.	
Lahgich, Pierre.....	Distiller.....	Fonua.	
Lynch, J.....	Voilier.....	Papeete.	
Liquarri, Victor.....	Charpentier.....	id.	
Ledwage, Eugène.....	Négociant.....	id.	
Lévy, Emile.....	Armateur.....	id.	
Lévesque, Gabriel.....	Voiturier.....	id.	
Lévesque Hippolyte.....	Voiturier.....	Papara.	
Lcharlet, Joseph.....	Négociant.....	id.	

Noms et prénoms	Professions	Domicile	Observations
Louis Tinoe a Luta et Tau a Héri.....	Commerçant.....	id.	
R. Raouix.....	Mécanicien.....	Papeete.	
Mayohai, E.....	Perruquier.....	id.	
Mahardé, G.....	Bouquier.....	id.	
Mahardé, H.....	Armateur.....	id.	
Aiffand-Félic.....	Commissaire.....	id.	
Mapekol, W.....	Restaurateur.....	id.	
Martin, Emile.....	Armateur.....	id.	
Mervio.....	Armateur.....	id.	
Petersen et Brown.....	Charpentier, forgeron.....	id.	
Porof, Adolphe.....	Charpentier, etc.....	id.	
Pusard, Charles.....	Voiturier.....	id.	
Pouas a Haloutu.....	Forblentier.....	id.	
Papugier, Emilie.....	Armateur.....	id.	
Pacof, Epeneto.....	Forgeron.....	Papara.	
Racoult, V. L.....	Négociant.....	Papeete.	
Ratia a Romal.....	Bouquier.....	id.	
Ratier, F.....	Boulangier.....	id.	
Rouyer, Louis.....	Restaurateur, bouquier, etc.....	id.	
Rey, Georges.....	Forgeron.....	id.	
Roeulx, V.....	Ustlier.....	Aituaono.	
Robson, William.....	Voiturier.....	Fuaa.	
Stergios, Léon.....	Gérant de corole.....	Papeete.	
Saga, Marcello.....	Colleur.....	id.	
Saga, Martial.....	Restaurateur.....	Punaauia.	
Memari a Bapao.....	Charpentier.....	Papeete.	
Tinarero a Teni.....	Forgeron.....	id.	
Toromoa a Timona.....	Bouquier.....	id.	
Toava a Tehonahi.....	Restaurateur.....	id.	
Terilahi a Tehanahai.....	Voiturier.....	Papara.	
Terilohina a Tauraa.....	Commerçant.....	Papeete.	
Teihoarii a Haereraaroa, dit Taneho.....	Commerçant.....	id.	
Tehaho a Fautaa.....	Forgeron.....	id.	
Tahonou, Charles.....	Voilier.....	id.	
Topa a Haraetoga.....	Voiturier.....	id.	
Verchaghe.....	Bouquier.....	id.	
Vernaudeau, François.....	Forgeron, etc.....	id.	
Vernaudeau, Léon.....	Boulangier.....	id.	
Urarii a Ahiti.....	Paté.....	Moorea.	

Les réclamations contre la composition de la liste ci-dessus seront reçues par M. le Chef du Service de l'Intérieur, jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet au plus tard.

**PARTIE NON OFFICIELLE**

**COMMUNICATIONS DIVERSES**

**ALLIANCE FRANÇAISE.**

**Comité d'action de Papeete.**

*Compte-rendu de la séance du 1<sup>er</sup> mai 1911.*

Le Comité de l'Alliance Française à Tahiti a tenu son assemblée générale, le lundi, 1<sup>er</sup> mai, dans la salle du Palais de Justice, sous la présidence de M. Hostein, vice-président.

La séance ouverte, M. le Président prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,

« Mon intention avait été de vous convoquer en assemblée générale dès le mois de février; mais, comme plusieurs d'entre vous ne l'ignorent pas, une maladie assez longue et grave et mes occupations professionnelles assez nombreuses ces temps derniers ne m'ont pas permis de réaliser plus tôt cette intention.

« Il me tardait cependant de vous exposer quelle était la situation du Comité de l'Alliance Française de Papeete et de son Bureau, depuis un an environ qu'ils sont organisés et fonctionnent.

« Grâce à votre générosité à tous témoignant du dévouement à une œuvre ayant tout patriotique et nationale, puisqu'elle est éminemment française, le Comité local de l'Alliance Française

était fondé dans la colonie, par arrêté de M. le Gouverneur Français du 7 octobre 1909, promulguant le décret du 13 octobre 1886 reconnaissant partout d'utilité publique cette association.

« Le 30 décembre 1909, vous vous réunissiez en Assemblée Générale pour être, pour la première fois comme il convenait, le bureau de ce Comité, qui fut, dès lors, composé, comme le prescrivaient les règlements, d'un Président, d'un vice-président, d'un secrétaire et d'un trésorier. Ont été alors élus, comme vous le savez, président : M. Edmond Braut, sous-chef de bureau des secrétariats généraux, faisant alors fonctions de Chef du Service de l'Intérieur; vice-président : M. Hostein, à cette époque, Procureur de la République, chef du Service judiciaire p. z.; secrétaire : M. Pia, alors directeur de l'école primaire des garçons; et trésorier : M. Brouard, trésorier-payeur de la colonie.

« Le bureau du Conseil d'Administration de Paris, n'étant lui-même élu que pour un an (art. 3 des statuts), il ne saurait en être autrement des bureaux des comités d'action aux colonies où les mutations sont nombreuses et fréquentes. En tout cas, cette réélection, vous l'estimerez vous-même, s'impose actuellement pour Tahiti, par suite de l'absence de la colonie de MM. Braut et Brouard, partis tous deux pour France en congé l'année dernière. Les fonctions de Président ont été remplies depuis, il est vrai, par le vice-président, et celle de Trésorier ont été cumulées par le secrétaire, ces dernières fonctions n'ayant rien d'incompatibles entre elles. Mais vous comprendrez aisément qu'un bureau composé numériquement de deux membres, ne puisse délibérer utilement. C'est pourquoi je vous ai réunis aujourd'hui pour vous prier de réélire le bureau en son entier. Tel est le but principal de cette réunion.

« Mais je crois devoir profiter de cette réunion pour vous rendre compte, comme il est de règle, des travaux effectués par le bureau pendant l'année 1910.

« Le bureau s'est réuni plusieurs fois depuis. Dans sa première réunion du 12 février, il s'est avant tout préoccupé des moyens les plus pratiques à employer pour répandre partout l'enseignement de la langue française, ou pour mieux dire la propager parmi les indigènes, de manière à éviter aux fonctionnaires et colons européens, à ceux-là surtout qui ne font que d'arriver dans la colonie, qu'ils aient désormais recours aux interprètes.

« Il a paru nécessairement à tous que le stimulant le plus puissant serait de décerner des prix et médailles et autres récompenses aux meilleurs élèves de chaque classe, c'est à dire à ceux d'entre eux qui excellerait dans la langue française, et aussi de récompenser, d'autre part, les maîtres et maîtresses qui obtiendraient sous ce rapport les meilleurs résultats. A ces derniers seraient décernés des insignes, diplômes, ou accordées des gratifications, autant que le permettraient les ressources du comité.

« A l'effet d'atteindre ce but, le seul que puisse se permettre de poursuivre le comité actuel, ses ressources, pour le moment du moins ne permettant pas de fonder des écoles de l'Alliance française, ni même d'organiser des cours d'adultes ou des conférences comme en France, il avait été en principe décidé par le bureau qu'une inspection des écoles de la ville et des districts aurait lieu de temps à autre que l'un des membres du bureau ou du comité, assisté d'un membre de l'enseignement, se transporterait de temps à autre dans ces divers établissements pour se rendre compte des progrès accomplis en Français. Malheureusement, l'occasion pour les fonctionnaires et les membres de l'enseignement de se transporter autour de l'île pour cause de service étant assez rare et les seules ressources du comité ne permettant pas de faire face à cette dépense, la mesure de contrôle ainsi projetée n'avait pu, jusqu'à présent, recevoir d'exécution.

« Pour y suppléer, des circulaires ont été adressées, l'année dernière, aux maîtres et maîtresses d'écoles pour les inviter à faire parvenir, au moins une fois par mois, au Bureau du comité, les résultats des meilleures compositions françaises (orales ou écrites) de leurs élèves. Cet appel — qu'il n'ait pas été suffisamment compris ou pour d'autres raisons — semblait être demeuré vain et sans réponse, lorsque j'eus l'occasion de me transporter ces jours derniers autour de l'île pour une vérification de l'état civil, et j'en profitais pour visiter, au nom de l'Alliance Française, avec l'autorisation de M. le Gouverneur, et M. le Chef du service de l'enseignement averti, les diverses écoles des districts. Je m'enquerrais des noms des meilleurs élèves, constatais leurs progrès en français, me faisais remettre leurs compositions de style et de rédaction où j'ai priés les maîtres et maîtresses de me faire parvenir au plus tôt les compositions écrites. J'ai même déjà reçu quelques-unes de ces compositions, dont une sélection devra être faite par le nouveau Bureau, dès qu'il sera constitué, en vue d'accorder des récompenses en fin d'année scolaire au mois de juillet. Une fête pourrait être organisée dans cette même salle à cette occasion.

« A l'instar de ce qui se pratique déjà à cet égard dans plusieurs départements en France, le bureau a songé aux livrets d'épargne qui pourraient être acquis aux élèves les plus méritants, de manière qu'ils puissent espérer, à la sortie de l'école, posséder un pécule qui, mieux que toute autre récompense, flatterait leurs goûts et stimulerait leur zèle. La délivrance de ces livrets qui seraient pris à la Caisse Agricole, aurait, en outre, l'avantage d'encourager les parents des élèves ainsi rémunérés à veiller à ce que leurs enfants fréquentent désormais plus assidûment l'école, cette assiduité étant la première des conditions nécessaires pour obtenir de bons résultats, les résultats désirés.

« Mon rapport imprimé du premier semestre qui vous a été distribué à tous l'année dernière, vous aura déjà permis d'ailleurs, Messieurs, de vous rendre compte des efforts de toutes sortes tentés par le bureau du Comité pour mener à bonne fin l'œuvre de propagande et de progrès que nous entreprenons d'un commun accord. Ce rapport a dû vous indiquer également que les ressources du Comité jusqu'à présent n'étaient que de 480 fr. Mais il y a tout lieu d'espérer que ces ressources augmenteront dans une certaine proportion cette année, grâce aux nouvelles cotisations pour lesquelles nous comptons sur la bonne volonté dont vous avez su faire preuve jusqu'à présent.

« Je ne puis terminer cette allocution, Messieurs, sans adresser, au nom du Comité tout entier et du Bureau, mes remerciements les plus sincères : 1° à Monsieur le Gouverneur Bonhours, notre estimé Président d'Honneur, et à l'Administration de la colonie pour le concours dévoué qu'ils ont toujours prêté à l'œuvre de l'Alliance; 2° à Messieurs les membres, sociétaires perpétuels, pour les sommes par eux une fois versées; et aussi à M. le Maire de la Commune et au Conseil municipal de Papeete, pour le don généreux de livres fait l'année dernière au Comité local. »

M. Goupil, sociétaire perpétuel, donne son approbation au rapport de M. le Président. Il rend ensuite hommage au zèle et au dévouement avec lesquels M. le Président a rempli sa tâche pendant l'année écoulée, et il invite les membres de l'Assemblée à se joindre à lui pour voter des félicitations à M. Hostein.

L'Assemblée, à l'unanimité, adresse ses plus sincères félicitations à son sympathique Président, dont le dévouement à l'œuvre et son infatigable activité ont assuré la prospérité de cette association.

M. le Président répond en termes émus qu'il est très sensible à cette marque de sympathie, et il remercie l'Assemblée.

L'ordre du jour appelle : Renouvellement du Bureau.  
L'Assemblée procède alors à l'élection des membres de son Bureau.

Ont été élus :

*Président* : M. Hostein, Procureur de la République, Chef du Service Judiciaire p. i.

*Vice-Président* : M. le Docteur Cassiau.

*Treasorier* : M. Ahne, Directeur de l'école française-indigène de garçons.

*Secrétaire* : M. Pia, Directeur de l'école centrale.

M. Goupil témoigne sa satisfaction de voir le Bureau ainsi constitué ; il a son entière confiance.

M. le Président remercie les adhérents qui ont fait preuve de bonne volonté en se rendant aujourd'hui à la réunion. Il fait part ensuite à l'Assemblée que les membres du nouveau bureau vont se mettre immédiatement à l'œuvre pour rechercher les meilleurs moyens à employer pour aider à la propagation de notre langue.

M. le Président préconise des gratifications pour les maîtres les plus dévoués à la cause de l'enseignement et des récompenses (médailles et prix) pour les élèves.

M. Ahne estime que ce sont surtout les bons maîtres qu'il faut récompenser, et il trouve que des livres instructifs, des abonnements à des journaux de pédagogie, des témoignages de satisfaction donnés par l'Administration seraient un puissant stimulant pour eux.

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Fait à Papeete, les jour, mois-et an que dessus.

*Le Président,*  
CH. HOSTEIN.

*Le Secrétaire,*  
PIA.

## AVIS

### au sujet de la constitution de la propriété foncière aux Iles-Sous-le-Vent.

Les commissions d'attribution des terres des arrondissements d'Uturoa, Tevaitoa, Opoa, Tahaa, Huahine, Borabora et Maupiti vont se réunir le plus tôt possible dans le but suivant :

1<sup>o</sup> Ces commissions ne statueront, que sur les terres revendiquées, mais non encore attribuées.

2<sup>o</sup> Que sur les terres qui n'ont fait l'objet d'aucune revendication, à l'effet de les attribuer au Domaine.

3<sup>o</sup> Les terres déjà attribuées ne seront pas soumises à l'examen des commissions.

#### COMPOSITION DES COMMISSIONS.

##### 1<sup>er</sup> Arrondissement (Uturoa).

Tātara, Chef du district d'Avera, *Président*,

Tefatuturi a Taea, Juge d'Uturoa,

Toa a Maruarai, Juge d'Avera,

Rohé a Tutea, toohitu,

Terootua a Tepapa, toohitu.

##### 2<sup>e</sup> Arrondissement (Tevaitoa).

Teahui Lemaire, Chef d'arrondissement, *Président*,

Teunu, Juge de Tevaitoa,

Tebaumarua, toohitu,

Pani, ex-chef,

Teta, ex-chef.

##### 3<sup>e</sup> Arrondissement (Opoa).

Hahe, chef d'arrondissement, *Président*,

Tuana, juge à Opoa,

Tahatia, ex-membre des premières commissions,

Taoata, mutoi,

Marama, ex-juge.

##### 4<sup>e</sup> Arrondissement (Tahaa).

Teripaparetua, chef du district de Patio, *Président*,

Tapaiti, chef du district de Ruutia,

Tehaatua, chef du district de Niua,

Teihotua, juge à Tahaa,

Autao, mutoi à Vaitoare.

##### 5<sup>e</sup> Arrondissement (Huahine).

Paoaafaité, chef du district de Fiti, *Président*,

Pou a Hahumani, chef du district de Maroe,

Temahahe, chef du district de Haapu,

Temauri, chef du district de Farerri,

Tiui a Tainanoarii, chef du district de Maeva.

##### 6<sup>e</sup> arrondissement (Borabora).

Mare, chef du district d'Ativahia, *Président*,

Mauui Rea, chef du district d'Anau,

Teriruaha, chef du district d'Auranahune,

Taraaitapo, chef du district de Tevaitapu.

Atai Vaea, juge à Borabora.

##### 7<sup>e</sup> arrondissement (Maupiti).

Tu, ex-mutui, *Président*,

Marama, mutoi,

Tera, mutoi,

X...

Taniro dit Faataura.

##### Commission d'appel à Raiatea.

L'Administrateur des Iles-Sous-le-Vent, *Président*,

Hunarii, chef du 1<sup>er</sup> arrondissement,

Teriifaotua, chef du 4<sup>e</sup> arrondissement,

Tautua, chef du 5<sup>e</sup> arrondissement,

Tahuhu, chef du 6<sup>e</sup> arrondissement,

Faatoromai, chef du 7<sup>e</sup> arrondissement,

Temarii a Taea, *Président* des toohitu.

Ces commissions statueront conformément aux prescriptions de la loi indigène, et les titres de propriété seront délivrés par l'Administration.

Papeete, le 4 février 1911.

Signé : A. BONHOURS

L'Administrateur des Iles-Sous-le-Vent, chargé de l'exécution de la décision.

Signé : DOCTEUR A. VAILLANT

##### Arrêté du 6 février 1911.

Art. 1. Les décisions prononcées par les Commissions d'arrondissement ou par la commission d'appel des Iles Sous-le-Vent et qui n'auraient pas encore été soumises à la formalité de la signature seront à la diligence de l'Administrateur de l'Archipel, signées par le Président ou, à son défaut, par l'un des membres présents de la commission qui a statué en suivant l'ordre de la désignation.

Art. 2. L'Administrateur des Iles-Sous-le-Vent est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera communiqué et enregistré partout où besoin sera.

Papeete le 6 février 1911.

Signé : A. BONHOURS

L'Administrateur des Iles-Sous-le-Vent.

Signé : A. VAILLANT

## PARAU FAATTE

no te faatia faahou raa i te mau faufaa fenua e vai  
i te mau fenua i raro nel.

E haaputupu oioi roa iho te mau tomite i haapao hia ei rave  
i te mau ohipa fenua no te mau tuhaa i Uturoa, Tevaitoa, Opoa,  
Tehaa, Huahine, Borabora e Maupiti.

1<sup>o</sup> Te mau ohipa e au ia rave hia e taua mau tomite ra, o te  
mau fenua ia i tomite hia e o tei ore à rave hia.

2<sup>o</sup> No te mau fenua hoi o tei ore ros'tu i tomite hia e faariro  
hia ia ei faufaa no te Hau.

3<sup>o</sup> Te mau fenua hoi i rave hia e o tei ore i tamau hia e te mau  
tomite.

## FAATAA RAA NO TE MAU TOMITE.

## Tuhaa 1 (Uturoa).

Tatara, tavana no Avera, *Peretiteni*.  
Tefatuturi a Tasea, haava no Uturoa.  
Toa a Marurai, haava no Avera.  
Rohe a Autea, toohitu.  
Terootua a Tepapa, toohitu.

## Tuhaa 2 (Tevaitoa).

Teahui Lemaire, tavana tuhaa, *Peretiteni*.  
Teunu, haava no Tevaitoa.  
Tehaumarua, toohitu.  
Pani, tavana tahito.  
Teta, tavana tahito.

## Tuhaa 3 (Opoa).

Hahe, tavana tuhaa, *Peretiteni*.  
Tuana, haava no Opoa.  
Tahatia, taata toroa no te tomite tahito.  
Taoata, mutoi.  
Marama, haava tahito.

## Tuhaa 4 (Tahaa).

Teripaparetua, tavana no Patio, *Peretiteni*.  
Tapatu, tavana no Ruutia.  
Teahutua, tavana no Niua.  
Teihotua, haava no Tahaa.  
Autao, mutoi no Vaitoara.

## Tuhaa 5 (Huahine).

Paoaafaite, tavana mataeinaa no Filii, *Peretiteni*.  
Pou a Hahumani, tavana no Maroe.  
Temahahe, tavana no Haapur.  
Temauri, tavana no Tefareri.  
Tuu a Tahimanarii, tavana no Maeva.

## Tuhaa 6 (Borabora).

Mare, tavana no Ativahia, *Peretiteni*.  
Mauui Reea, tavana no Anau.  
Teriruaha, tavana no Aurahane.  
Taraaitapo, tavana no Tevaitapu.  
Atai Vaea, haava no Borabora.

## Tuhaa 7 (Maupiti).

Tu, mutoi tahito, *Peretiteni*.  
Marama, mutoi.  
Terai, mutoi.  
X...  
Taura dit Faataura.

## TOMITE NO TE MAU OHIPA HORO RAA.

Te Tavana hau no te mau fenua i raro nei, *Peretiteni*.

Hunarii, Tavana no te Tuhaa 1.

Teriifaatua, id. 4.

Tautua, id. 5.

Tahuhu, id. 6.

Faamorai, id. 7.

Temarii a Tasea, *Peretiteni* no te mau toohitu.

No teie nei mau tomite e faataa mai te au i te mau haapao raa  
faaite hia mai e te ture maohi, e te opere raa i te mau parsu  
tapao ra na te Tavana hau ia e haapao.

Papeete, te 4 no feppure 1911.

Papai hia : A. BONHOURE.

Ua haapao hia te Tavana Hau no teie nei mau fenua i raro nei  
ei haamana i teie nei faataa raa.

Papai hia : D<sup>r</sup> A. VAILLANT.

## Faauae raa no te 6 no feppure 1911.

Irava 1. Te mau faataa raa atoa i rave hia e te mau tomite no  
te mau tuhaa e aore ia o tei rave hia e te mau tomite no te mau  
ohipa horo raa no te mau fenua i raro nei, o tei ore à i papai hia  
te mau ioa i raro ae, e rave oioi hia ia te reira e te Tavana Hau,  
e na te *Peretiteni* ia e tuu i to'na ioa i raro ae e aore ra to te hoé  
taata toroa o te mau tomite i tae mai, mai te faataa maitai e te  
haapao maitai à i te nanai raa i faaite hia.

Irava 2. Te Tavana hau no te mau fenua i raro nei o tei haapao  
hia fa ei haamana i teie nei faauae raa o te faaite e tamau hia i te  
mau vahii atoa e au ra.

Papeete, te 6 no feppure 1911.

Papai hia : A. BONHOURE.

Te Tavana hau no te mau fenua i raro nei.

Papai hia : A. VAILLANT.

## AVIS

Les créanciers du Service Local sont prévenus que la clôture de  
l'exercice 1910 est fixée, savoir :

Au 20 juin 1911 pour la liquidation et le mandatement et au 30  
juin 1911 pour le paiement des dépenses.

Les mandats qui n'auront pas été payés dans les délais ci-dessus  
indiqués, seront annulés et les porteurs ne pourront plus recevoir  
le montant de leur créance qu'après en avoir obtenu le réordon-  
nement sur un autre exercice.

## AVIS

Le public est informé que la Commission d'examen pour la  
délivrance des brevets de préparateur de vanille (décret du 2  
novembre 1910), siégera les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> jeudis de chaque mois  
(sauf lorsque le courrier sera sur rade) à 2 heures de l'après-  
midi dans le local du Chef du Service des Contributions.

Tout candidat au brevet de capacité de préparateur de vanille  
devra adresser une demande écrite à M. Lagarde, Chef du  
Service des Contributions, huit jours au moins avant l'examen.

Cette demande devra porter les renseignements suivants :

Nom, prénoms, âge, domicile, profession, nationalité, lieu où  
le candidat désire exercer.

Sauf avis contraire, toute personne qui aura fait une demande dans le délai ci-dessus indiqué, devra se présenter, sans autre information, à la première session de la Commission.

Tout candidat refusé ne pourra se représenter que dans un délai de 3 mois.

Les divers candidats qui se sont présentés jusqu'à présent ont été reçus. Ce sont: MM. Guého Raymond, Teritahi Tehaamatai, Lehartel Joseph, Louis Tinau a Luta, Pang-shin, n° 699, Pang-at-Ham, n° 710, Pang Fo, n° 1093, Leou Sing, n° 824, Lai Fo, n° 1457, Chang Ly, n° 797, Wong Kouï, n° 1249, Wong Kûi, n° 950, Spitz Georges, Kong-A-Yin, n° 1280, Chiang-Yu-Wang, n° 876, Mo Fat n° 825, Mou Chi Sam, n° 1669, Mo Len, n° 901, Mou Fat, n° 940, Shang Yue Kong, n° 1406, A-Fou, n° 1168, Tchong You, n° 1264, Tong-Fat, n° 1061, Li Foh, n° 1139, Sam K. n° 1444, Mo Khoui, n° 804, Li Choy, n° 1031, Ah-Ca, n° 1186, Von-Man, n° 972, Lo Chok, n° 1173, Kong Lee, n° 860, Chang Sa, n° 969, Tchong Fat, n° 1025, Stuart William, Muller Gustave, Chung Wau n° 1672, A Kui n° 769, Chung Pang, n° 1383, Chung Yao, n° 1600, Ting Tchok, n° 738, Sam Mou Sang, n° 1137, At Hong, n° 767, Chin, Pin Fan, n° 1333, Fong Sang, n° 1248, Chin Fo, n° 866, Li Than Tsin, n° 900, Lau Sai, n° 1202, Won You Kong, n° 1304, Wong Kûi, n° 1147, Tehim Sam You, n° 1349, Chin Fo, n° 822, Li Sai, n° 1624, Mou Sen, n° 1243.

### PARAU FAAITE

Te faсите hia nei te taata' toa e e putuputu te Tomite hiopoa no te pereve tauai raa vanira (faaue raa mana no te 2 no novema 1910) i te mahana maha matamua e i te toru o te mahana maha i te mau avae atoa (mai te peu e aita e pahi vea i tapae mai) i te hora 2 i te tape raa mahana i te piha o te Raatira no te piha titau raa moni aufau.

Te taata' toa i hinaaro i te hoe parau tapao pereve no te tauai raa vanira ra e faatae mai ia i te hoe ani raa na roto i te parau papai ia M. Lagarde, raatira no te piha titau raa moni, e vau mahana i te iti raa i mua e i te hiopoa raa.

E faaite hoi i roto i tana ani raa ra te mau vahi i muri nei:

Te loa tumu, te loa topa, te matahiti, te noboraa, te toroa, to' na Hau, te vahi ta' na i hinaaro i te ohipa.

Mai te mea e i vai noa teie nei parau mai te faahurue ore hia, te taata' toa i faatae mai i te hoe aniraa i roto i na mahana i faaite hia i nià nei e tia noa ia ia' na ia faaó mai i roto i te tairuru raa matamua a te Tomite mai te tiai ore mai i tetahi parau faaite faahou raa' tu ia' na.

Te taata' toa i ere i te parau tapao ra, ia hope ia na avae e toru te maoro raa e tia' i ia faaó faahou mai i roto i te tataraa.

Te mau taata e rave rahi tei hiopoa hia e tae roa mai i teie nei, ua farii ana e hia ia:

Teie to ratou ioa: o MM. Guého Raymond, Teritahi a Tehaamatai, Lehartel Joseph, Louis Tinau a Luta, Pang Shin n° 699, Pang-at-Ham n° 710, Pang Fo n° 1093, Leou Sin n° 824, Lai Fo n° 1457, Chong Ly n° 797, Wong Kouï n° 1249, Wong Kûi n° 950, Spitz Georges, Kong-A-Yin n° 1280, Chiang-Yu Wang n° 876, Mo Fat n° 825, Mou Chi Sam n° 1669, Mo Len n° 901, Mou Fat n° 940, Sham Yue Kong n° 1406, A-Fou n° 1168, Tchong You n°

1364, Tong-Fat n° 1061, Li Foh n° 1139, Sam K n° 1444, Mo Khoui n° 804, Li Choy n° 1031, Ah-Ca n° 1186, Von Man n° 972, Lo Chok n° 1173, Kong Lee n° 860, Chong Sa n° 969, Tchong Fat n° 1025, Stuart William, Muller Gustave, Chung Wau n° 1672, A Kui n° 769, Chung Pang n° 1383, Chung Yao n° 1600, Ting Tchok n° 738, Sam Mou Sang, n° 1137, At Hong n° 767, Chin Pin Fan n° 1333, Fong Sang n° 1248, Chin Fo n° 866, Li Than Tsin n° 900, Lan Sin n° 1202, Won You Kong n° 1304, Mang Kin n° 1147, Tchou Sam You n° 1349, Chin Fo n° 822, Li Sai n° 1624, Mon Sen n° 1243.

### AVIS

#### CHAMBRE D'AGRICULTURE.

La Chambre d'Agriculture accorde une prime de **cinq francs** par épervier tué et de **dix centimes** par rat tué.

Apporter les becs d'épervier et les queues de rats à Monsieur F. Millaud, qui délivrera la prime séance tenante.

### PARAU FAAITE

#### TUHAA OHIPA NO TE PARAU FAAAPU

E aufau te Tuhaa ohipa no te paeau faaapu i te moni haamauru e pae farane no te manu rarahi amu manu hoe te pobe e hoe ahuru tenetima i te iore pobe hoe.

E afai mai i te mau utu manu amu manu e te aoro iore ia M. F. Millaud ra, ei reirara oia e aufau mai ai i te moni no te reira.

**Enquête publique ouverte le 20 avril 1911 sur une requête de de MM. Petersen et Brown, relative à une demande et autorisation d'établir un barrage sur la rivière Fautaua.**

Conformément à l'article 105 du décret du 5 août 1881, une enquête publique d'une durée de six semaines, à compter du 20 avril 1911, est ouverte sur une requête de MM. Petersen et Brown, relative à une demande en autorisation d'établir un barrage sur la rivière Fautaua.

Pendant cette période, toute personne sera admise à présenter ses observations ou oppositions qui seront reçues au Service de l'Intérieur ou se trouvent déposés les demandes et plans annexés.

L'enquête dont il s'agit sera close le 31 mai 1911, à 5 heures du soir.

### AVIS

Afin d'éviter aux indigènes, les cas de nullité que l'on rencontre fréquemment dans l'établissement des actes portant donation entre vifs, ainsi que dans les testaments olographes, l'Administration leur rappelle les dispositions des articles 931 et 970 du Code civil ainsi conçus :

**Art. 931. — Tous actes portant donation entre vifs seront passés devant notaires, dans la forme ordinaire des contrats: il en restera minute, sous peine de nullité.**

**Art. 970. Le testament olographe ne sera point valable, s'il n'est écrit en entier, daté et signé de la main du testateur; il n'est assujéti à aucune autre forme.**

## PARAU FAAITE

Ia ore te mau parau pūpū raa na roto i te ora raa nei te rave hia e te taata maohi, oia'toa hoi te mau parau tutu'u, ia riro ei mea faufaa ore, te faaite faahou nei ia te Hau ia ratou i te mau vahī i titau hia e na irava 931 e 970 o te pue raa ture tivira no te reira, mai teie i muri nei :

*Irava 931. — Te mau parau atoa no te pūpū raa na roto i te ora raa nei e rave hia ia tereira i mua i te aro o te mau notera ; e aore hoi te reira e faufaa hia mai te peu e aore i vaiho hū te hohoa tumu no te reira.*

*Irava 970. — E ore te parau tutu'u e mana mai te peu e aore te reira parau i papai taa'tog hia e tei pūpū mai i ta' na ra faufaa, aore oia i faaite i te taio o te mahana i papai hia'i te reira, e aore oia i tuu i to'na ioa i raro aē i taua parau ra ; aore e huru e titau hia no te papai raa i taua parau ra.*

## AVIS

Les personnes désireuses de se procurer de la main-d'œuvre javanaise sont priées d'en informer la Chambre d'Agriculture en faisant connaître le nombre approximatif de travailleurs qu'elles pourraient employer éventuellement. Prière de s'adresser à M. Guého qui centralisera les demandes.

## PARAU FAAITE

Te ani hia'tu nei te mau taata i hinaaro e ia roaa mai te rave ohipa tavané (manira) e faaite atu ratou i te Tuhaa ohipa faaapu i te rahi raa i manaohia o te taata e faarave hia i ta ratou ohipa a muri nei.

E faatae atu te mau ani raa ia M. Guého, pa'na e haaputu te reira.

## AVIS

M. Ferré, médecin vétérinaire du Service Local, fera prochainement une tournée dans les districts de Tahiti.

Les personnes désireuses de faire visiter leurs animaux devront le plus tôt possible, prévenir les chefs de leur district afin de permettre à l'Administration de pourvoir déterminer un itinéraire, avec date, pour l'arrivée de M. Ferré dans chaque district et la durée probable qu'il aurait à séjourner dans chacun d'eux.

## INSCRIPTION MARITIME.

La session supplémentaire pour les examens de maître au cabotage (brevet simple et brevet supérieur), ainsi que les examens au bornage (brevet simple et brevet pour commander les navires à propulsion mécanique armés au bornage), sera ouverte le samedi 1<sup>er</sup> juillet 1911, au bureau de l'Inscription maritime, à 8 heures du matin.

Les candidats à ces examens devront se faire inscrire au bureau de l'Inscription maritime, avant le 15 juin.

## AVIS

L'article 6 de l'arrêté pris par M. le Gouverneur le 12 novembre 1910, prescrivant que :

« Les propriétaires ou locataires sont tenus de déposer, chaque matin, devant leur habitation, un ou plusieurs récipients

« suffisants pour contenir les résidus du ménage ou provenant du « balayage des maisons, cours ou jardins, . . . »

Le Maire, en demandant aux intéressés de se conformer aux dites prescriptions, les informe qu'un modèle de ces boîtes est déposé à la Mairie. Celles d'une capacité plus grande ne pouvant être aisément soulevées et vidées dans le tombereau affecté à l'enlèvement des ordures ne seront pas admises.

## PARAU FAAITE

I roto i te irava 6 no te faue raa i rave hia e te Tavana rahi i te 12 no oema 1910, te haapii mai ra ia e :

« Te mau fatu fenua aore ra te mau feia fare tarahu e haapao « ia ratou i te vaiho raa, i te mau poi poi aloa, i mua mai i to ratou « fare, i te mau farii vairaa no te mau pehu o te utuafare i purumu « hia ra, to te aus e te aus tiare » ;

A titau atu ai te Tavana-Oire ia tiaturi papu te feia'toa e iri ia ratou teie nei faue raa, te faaite hia'tu nei ratou e te vai nei te tahi afata i te fare toro'a oire ei hoho'a e no te farii-vai-raa pehu.

O tei huru rahi ae te faito ra e riro ia i te taupupu te huri raa mai i te reira i roto i te pereoi haapao hia no te ope raa i te mau ehū e ore roa'tu ia mau afata e farii hia.

## ANNONCES JUDICIAIRES

Étude de M<sup>e</sup> A. GOUPIL, défenseur.

### EXTRAIT

D'un jugement rendu par défaut au profit de Madame Tetuaetu a Tahahe, épouse de M. Primus Schyle, demeurant à Haapiti, île Moorea, par le Tribunal de première instance de Papeete le huit février mil neuf cent dix, enregistré et signifié, il appert que le divorce a été prononcé entre les époux Schyle à la requête et au profit de la femme.

Pour extrait  
Signé : A. GOUPIL,  
Défenseur.

## ANNONCES

### Beurre de la Nouvelle-Zélande marque "ACORN"

Beurre de crèmerie préparé spécialement pour les pays chauds, qualités de conservation sans égales.

Boîtes de 1 livre, 2 livres et 5 livres

Faites vos Commandes à vos Commissionnaires d'Auckland.

43.

## A VENDRE

Une propriété située près du pont de l'Est, sur laquelle sont édifiés un bâtiment à usage de magasin, un four de boulanger et dépendances.

Pour renseignements : S'adresser à M<sup>e</sup> Vincent, Notaire.

### "Union Steam Ship Company"

expédiera—

LE VAPEUR "TALUNE"

Pour Raiaeta, Rarotonga et Auckland, transbordant pour Sydney et tous ports de Nouvelle-Zélande —

Vendredi, 16 juin 1911.

S. R. MAXWELL & Co, Ltd,  
Agents,  
Quai du Commerce

# MOUVEMENT COMMERCIAL DU PORT DE PAPEETE

## MOIS D'AVRIL 1911.

Dates	Noms des navires	Tonnage	Nombre de passagers	Provenance ou destination	Chargement	Valeur
<b>NAVIRES ENTRÉS</b>						
1 <sup>er</sup> avril	Aorangi	4.268	4	San Francisco	Marchandises diverses.....	17.236 »
1 <sup>er</sup> —	Tiare Apetahi	24	5	Raiatea	Nacres..... 150 k. Porcs sur pieds... 7 Cire brute..... 25 k.	410 »
1 <sup>er</sup> —	Cholita	306	18	Makatea	Sur lest.	»
4 —	Rangiroa	12	3	Rairoa	Coprah..... 7.000 k.	2.800 »
4 —	Ingrid	1.679	7	Australie par Marquises	Mule..... 1 Chevaux..... 2 Porcs sur pieds... 51 Fungus..... 792 k. Coprah..... 838.368 k.	254.242 »
6 —	Atupii	15	»	Huahine	Sur lest.	»
7 —	Cholita	306	8	Makatea	Sur lest.	»
10 —	Tiare Apetahi	24	9	Raiatea	Coprah..... 5.600 k. Vanille..... 600 k. Cire brute..... 50 k.	2.930 »
10 —	G. W. Watson	397	»	San Francisco	Marchandises diverses.....	41.392 »
15 —	Manuka	4.505	31	Wellington	Marchandises diverses.....	44.969 »
15 —	Suzanne	24	3	Flint	Coprah..... 30.000 k. Chiens..... 4	10.040 »
16 —	Maitat	3.393	24	San Francisco	Marchandises diverses.	59.434 »
18 —	Temarioarofa	10	2	Niau	Coprah..... 2.000 k.	600 »
18 —	Hinano	99	4	Kaukura	Coprah..... 120.000 k.	36.000 »
18 —	Cholita	306	18	Makatea	Sur lest.	»
21 —	Tiare Apetahi	24	63	Raiatea	Coprah..... 5.000 k. Porcs sur pieds... 5 Vanille..... 270 k.	3.150 »
20 —	Talune (courrier de N <sup>ue</sup> -Zélande)	2.087	86	Auckland	Marchandises diverses.....	238.717 »
22 —	Hotuaura	10	12	Rairoa	Coprah..... 10.000 k.	3.000 »
24 —	Anapoto	38	11	Rurutu et Rimatara	Coprah..... 24.800 k. Café..... 2.400 k. Amidon..... 1.000 k. Cheval..... 1 Porc sur pieds... 1 Marchandises diverses.....	11.590 »
24 —	Oromana	72	4	Niau	Coprah..... 44.000 k.	13.200 »
26 —	Cholita	306	23	Makatea	Sur lest.	»
27 —	Mariposa (courrier d'Amérique)	3.200	68	San Francisco	Marchandises diverses.....	225.172 »
27 —	Hinano	99	6	Tuamotu	Relâche forcée	»
29 —	Tiare Apetahi	24	25	Raiatea	Coprah..... 5.000 k. Vanille..... 40 k. Porcs sur pieds... 20	11.320 »
29 —	Cholita	306	8	Makatea	Sur lest.	»

Dates	Noms des navires	Tonnage	Nombre de passagers	Provenance ou destination	Chargement	Valeur
<b>NAVIRES SORTIS</b>						
1 <sup>er</sup> avril	Aorangi	4.268	53	Wellington	Nacres ..... 15.689 k. Vanille..... 469 k. Marchandises diverses.	25.347 »
1 <sup>er</sup> —	Croix du Sud	45	1	Tuamotu	Marchandises diverses.....	9.900 »
4 —	Apirimaite	12	4	Apataki	id. ....	2.204 »
4 —	Tiare Apetahi	24	4	Raiatea	id. ....	10.163 »
4 —	Cholita	306	8	Makatea	id. ....	23.566 »
5 —	Manureva	50	27	Rurutu et Tubuai	id. ....	6.750 »
7 —	Suzanne	24	»	Flint	id. ....	5.588 »
8 —	Rangiroa	12	3	Rairoa	id. ....	705 »
8 —	Atupii	17	»	Huahine	id. ....	6.104 »
10 —	Cholita	306	12	Makatea	id. ....	7.549 »
15 —	Menuka	4.505	12	San Francisco	Vanille..... 17.527 k. Cocos secs..... 17.520	150.569 »
17 —	Maitai	3.393	»	Wellington	Vanille..... 1.756 k. Cire brute..... 75 k. Biches de mer.... 681 k. Fungus..... 888 k. Marchandises diverses	16.776 »
18 —	Ingrid	699	»	Harbourg	Coprah..... 970.564 k. Marchandises diverses.	388.316 »
20 —	Temuriaroha	10	2	Tuamotu	Marchandises diverses.....	522 »
20 —	Cholita	306	19	Makatea	id. ....	10.800 »
22 —	Suzanne	24	11	Rairoa	id. ....	11.442 »
22 —	Talune (courrier de Niue-Zélande)	2.087	72	Auckland	Coprah..... 7.000 k. Coton..... 1.000 k. Cocos secs..... 1.200. Peaux brutes..... 79 Oranges..... 1.137.750 Fungus..... 1.000 k. Marchandises diverses.	30.298 »
25 —	Hinano	99	6	Tuamotu et Gambier	Marchandises diverses.	25.129 »
25 —	Tiare Apetahi	24	5	Iles-sous-le-Vent	id. ....	39.018 »
27 —	Cholita	306	11	Makatea	id. ....	10.814 »
27 —	Watson	397	»	San Francisco via Raiatea	Coprah..... 154.058 k.	61.523 »
						<b>843.083 »</b>

# Service postal

Marche des courriers pour l'Amérique et l'Europe et retour

DÉPART TOUS LES 36 JOURS.

SEJOUR DU P Q U BOT A PAPEETE : 4 JOURS

ALLER Durée moyenne du trajet : 25 jours (1)				RETOUR Trajet variant de 25 à 32 jours (2)			
PAPEETE — DÉPART	SAN FRANCISCO — ARRIVÉE	NEW-YORK — ARRIVÉE	PARIS — ARRIVÉE APPROXIMA- TIVE	PARIS — DERNIER DÉPART	NEW-YORK — ARRIVÉE	SAN FRANCISCO — DÉPART	PAPEETE — ARRIVÉE
2 novemb. 1910	14 novemb. 1910	18 novemb. 1910	26 nov. 1910	<b>Vendredi</b> 9 décemb. 1910	<b>Samedi</b> 17 décemb. 1910	28 décemb. 1910	9 janv. 1911
5 décembre	20 décemb.	24 décemb.	2 janv. 1911	20 janvier 1911	23 janvier 1911	2 février 1911	14 fév.
13 janvier 1911	25 janvier 1911	29 janvier 1911	6 fév.	24 février	4 mars	10 mars	22 mars
18 février	2 mars	6 mars	13 mars	31 mars	8 avril	15 avril	27 avril
26 mars	7 avril	11 avril	19 avril	5 mai	13 mai	21 mai	2 juin
1 <sup>er</sup> mai	13 mai	17 mai	25 mai	9 juin	17 juin	29 juin	11 juillet
6 juin	18 juin	22 juin	29 juin	21 juillet	29 juillet	6 août	18 août
19 juillet	31 juillet	4 août	11 août	25 août	2 septembre	11 septembre	23 sept.
22 août	3 septembre	7 septembre	14 sept.	29 septembre	7 octobre	17 octobre	29 octob.
27 septembre	9 octobre	13 octobre	20 octob.	3 novembre	11 novembre	22 novembre	4 décemb.
2 novembre	14 novembre	18 novembre	25 nov.	8 décembre	16 décembre	28 décembre	9 janv. 1912
8 décembre	20 décembre	24 décembre	1 <sup>er</sup> janv. 1912				

(1) Arrivés à New-York les courriers empruntent un des paquebots journallement en partance pour l'Europe et dont la traversée varie de 5 à 8 jours.

(2) Les correspondances de France pour Tahiti partant chaque samedi par la voie du Havre, un écart maximum de 7 jours peut se produire à San Francisco, entre l'arrivée et le départ de l'envoi de la dernière semaine.

Les envois, de Paris, des semaines précédentes, sont conservés à San Francisco jusqu'au départ du paquebot.

NOTA. — Le présent tableau, dressé spécialement pour le transport de la poste, ne peut être appliqué au voyage des agents de l'Administration allant de France à Tahiti, et vice-versa. Le tableau ci-après détermine les conditions de voyage des passagers.

## SERVICE DES PASSAGERS

Départ de Papeete pour San Francisco et vice-versa tous les 36 jours.

PAPEETE — DÉPART	SAN FRANCISCO — ARRIVÉE	NEW-YORK — Départ par paquebot français le jeudi à 10 heures du matin	PARIS — ARRIVÉE APPROXIMA- TIVE	PARIS — DERNIER DÉPART	NEW-YORK — ARRIVÉE	SAN FRANCISCO — DÉPART	PAPEETE — ARRIVÉE
2 novemb. 1910	14 novemb. 1910	24 novemb. 1910	2 déc. 1910	<b>Vendredi</b> 9 décemb. 1910	<b>Samedi</b> 17 décemb. 1910	28 décemb. 1910	9 janv. 1911
8 décembre	20 décemb.	29 décemb.	6 janv. 1911	13 janvier 1911	21 janvier 1911	2 février 1911	14 février
13 janvier 1911	25 janvier 1911	2 février 1911	10 février	24 février	4 mars	10 mars	22 mars
18 février	2 mars	9 mars	17 mars	31 mars	8 avril	15 avril	27 avril
26 mars	7 avril	20 avril	28 avril	5 mai	13 mai	21 mai	2 juin
1 <sup>er</sup> mai	13 mai	25 mai	2 juin	9 juin	17 juin	29 juin	11 juillet
6 juin	18 juin	29 juin	7 juillet	21 juillet	29 juillet	6 août	18 août
19 juillet	31 juillet	10 août	18 août	25 août	2 septembre	11 septembre	23 septemb.
22 août	3 septembre	14 septembre	22 septemb.	29 septembre	7 octobre	17 octobre	29 octobre
27 septembre	9 octobre	19 octobre	27 octobre	8 novembre	11 novembre	22 novembre	4 décemb.
2 novembre	14 novembre	23 novembre	1 <sup>er</sup> décemb.	8 décembre	16 décembre	28 décembre	9 janv. 1912
8 décembre	20 décembre	28 décembre	5 janv. 1912				